



**AVIS PUBLIC – VILLE DE LAC-DELAGE**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT G-2018-02**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement **G-2018-02** intitulé : « **Règlement G-2018-02 modifiant le règlement G-2016-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lac-Delage** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Lac-Delage.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Josée Desmeules", is written over a faint, illegible stamp or background.

Le 11 décembre 2018

Josée Desmeules, B.A.A.  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Josée Desmeules, directrice générale de la Ville de Lac-Delage certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 11 décembre 2018 en affichant à l'hôtel de ville, un exemplaire de l'avis ci-contre, et publié copie du même avis sur le site Internet de la municipalité cette même date.

CERTIFIÉ À Lac-Delage, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.